

Réforme des Collectivités territoriales : La fin de la commune ?



H U V E A U N E

Depuis plusieurs semaines, d'importants travaux se déroulent sur les berges de l'Huveaune, au niveau du quartier du Mouton. Ces travaux sont destinés à accroître le débit du fleuve et par là, prévenir plus efficacement d'éventuelles crues. L'ensemble de ces travaux est réalisé en collaboration avec le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune, et bénéficie d'une subvention du Conseil Général.



Energie solaire

La Municipalité a engagé depuis la fin de l'année dernière, un partenariat avec la société EDF Energies Nouvelles, qui installent actuellement des panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire Beusoleil et de la Mairie. D'autres panneaux seront prochainement posés sur le toit de l'école Jacques-Prévert, soit une surface totale de 3000 m². En contrepartie de cette convention d'occupation d'une durée de 20 ans, EDF Energies Nouvelles prend désormais à sa charge, l'ensemble des travaux d'étanchéité des trois bâtiments concernés.

La Penne "On Line"

Depuis quelques jours, le site officiel de la Ville de La Penne sur Huveaune est lancé. Ce site a été élaboré en collaboration entre la Communauté d'Agglomération et les services de la Ville. Il présente naturellement l'ensemble des services municipaux, de notre mouvement associatif, mais tient également les internautes informés, à travers la rubrique "Actualités", sur la tenue prochaine d'une manifestation, d'une réunion publique, d'un spectacle à venir... Bref, l'actualité forte du moment dans la commune. L'onglet "Multimédia" propose enfin de télécharger les principaux supports d'information de la Ville, comme le Magazine municipal, le guide des associations, ou encore la plaquette de la saison culturelle.

www.mairie-lapennesurhuveaune.fr



ELECTIONS RÉGIONALES

Seuls les nouveaux électeurs ou les électeurs ayant effectué un changement d'adresse recevront au début du mois de Mars leur nouvelle carte électorale. Pour les autres électeurs, l'ancienne carte est toujours valide. Rappelons toutefois que la détention d'une pièce d'identité est obligatoire.

INSTRUCTION DES PASSEPORTS

Depuis l'instauration des passeports biométriques, la commune n'instruit plus de demandes. Les personnes doivent se rendre dans les mairies habilitées pour le dépôt des dossiers. Les plus proches sont Aubagne (mairie annexe) et Marseille (mairies annexes).

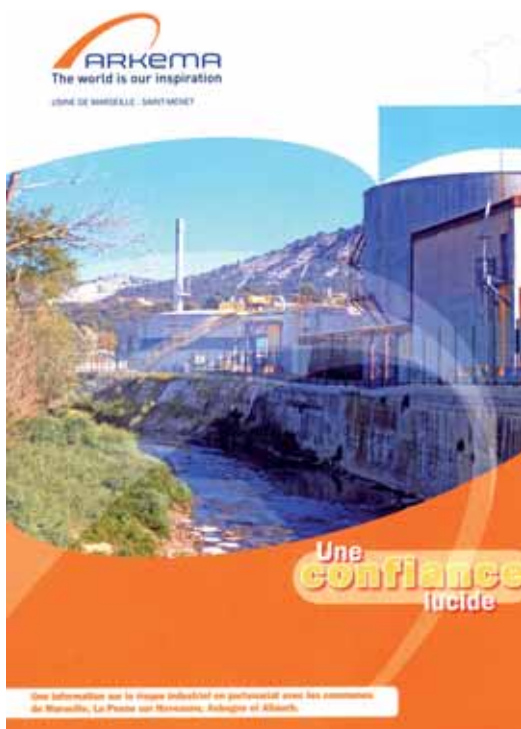
PERMANENCES AVOCAT.

L'avocat effectuant des permanences en Mairie (3e mercredi du mois, de 14h à 17h) reçoit désormais sur rendez-vous. Les personnes désirant se rendre à ces permanences doivent contacter l'accueil de la Mairie pour prendre rendez-vous.

PLAQUETTE

D'INFORMATION ARKEMA

Les Pennoises et les Pennois recevront en même temps que ce numéro de La Penne Magazine, une plaquette d'information éditée par l'usine Arkema. Elaborée en collaboration avec les quatre communes situées sur le périmètre de ce site industriel (Marseille, La Penne, Aubagne et Allauch), l'Etat et la société, cette plaquette, préfacée d'une lettre du Maire, rappelle les consignes de sécurité à appliquer en cas d'alerte ou d'accident ayant un impact à l'extérieur de l'enceinte de l'usine.



En ce début d'année, notre numéro de La Penne Magazine, vous le lirez plus avant, est largement consacré au projet gouvernemental de réforme des collectivités locales. Une actualité forte et inquiétante, et dont les répercussions à terme, pourraient se révéler non seulement dramatiques pour le fonctionnement des collectivités comme la nôtre, mais également irréversibles.

C'est pourquoi - j'ai eu l'occasion de m'en expliquer lors de la cérémonie des Vœux de la Municipalité, il y a quelques semaines - 2010 sera une année placée sous le signe de la résistance. Car face à cette menace qui plane sur l'ensemble de nos missions et de services de proximité, souvent indispensables pour de très nombreuses familles, nous devons tous nous mobiliser, afin de signifier aux pouvoirs publics notre plus ferme opposition à cette vaste entreprise de démantèlement de nos communes.

C'est animés par cet esprit que nous étions, le 28 janvier dernier, de très nombreux maires du département, d'élus et de concitoyens, à manifester devant les fenêtres de la Préfecture.

C'est motivés par la légitimité de cette lutte, que nous vous proposons de nous rencontrer, les 2 et 4 mars prochains, au cours de deux réunions publiques axées autour de ce projet de réforme.

Comme par un proche passé – je pense par exemple à votre mobilisation autour de la question de l'avenir de la Poste - c'est avec vous, ensemble, que nous serons à même de réfléchir le plus efficacement aux moyens d'agir contre ce funeste projet de réforme.

Nous avons, plus que jamais, besoin de vous.

Votre Maire,

Pierre Mingaud.



Face à l'importance de l'enjeu pour les communes et l'impact de la réforme des collectivités territoriales, Pierre Mingaud

“Nous sommes dans une



La Penne Magazine : Pierre Mingaud, lors de la présentation des vœux de la Municipalité, il y a quelques semaines, la majeure partie de votre allocution s'est concentrée sur le projet gouvernemental de réforme des collectivités territoriales. On aura entendu, par le passé, des prises de parole plus optimistes, vous en conviendrez...

Pierre Mingaud : En effet, ces vœux étaient placés sous le coup d'une actualité forte, et les élus de la Majorité et moi-même, aurions fait preuve d'une certaine hypocri-

sie en plaçant cette soirée sous le signe d'un optimisme béat. Car l'heure est à l'inquiétude, en ce début 2010. Le projet de réforme des collectivités locales constitue une menace très grave en direction des communes, telles que nous les connaissons aujourd'hui. Il faut clairement se rendre compte que si cette réforme était adoptée, nous assisterions à l'émergence d'une métropole marseillaise gigantesque, qui absorberait une grande partie des compétences des communes, des intercommunalités existantes, mais également du Conseil Général.

La Penne Magazine : Justement, où selon vous, se situe cette menace pour la vie des communes ?

Pierre Mingaud : Tout d'abord, on veut priver les intercommunalités d'une partie de leur indépendance financière ; c'est la suppression de la Taxe Professionnelle, qui est effective depuis le 1er Janvier. Comme je l'ai souligné à l'occasion des Vœux, le produit de cette taxe représente plus de 70% des ressources de notre Communauté d'Agglomération. Par reversement sur notre commune, cela équivaut à 25% de nos propres recettes !

La Penne Magazine : Mais l'Etat s'est pourtant engagé à compenser la suppression de la T.P...

Pierre Mingaud : Oui, l'Etat s'engage, comme toujours... Pourtant, les premières simulations des services de l'Agglo annoncent pour cette année, une diminution de ses ressources, qui varierait entre 1,4 et 3,2 millions d'Euros ! Même si les reversements de la Communauté en direction de notre commune restent inchangés pour 2010, c'est un manque à gagner d'importance pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Ce sont autant de projets et de réalisations portés par la Communauté, qui sont aujourd'hui compromis. Quant à la hauteur des futures compensations d'Etat pour 2011, c'est simple, nous ne savons rien...

La Penne Magazine : Vous parliez il y a un instant, de l'émergence d'une métropole marseillaise "gigantesque"...

ensemble des collectivités, que représente le projet
d répond aux questions de La Penne Magazine.

année de **résistance**”.

Pierre Mingaud : C'est la seconde étape, après la suppression de la Taxe Professionnelle, vers le dépouillement des collectivités locales. Le projet de réforme, s'il est adopté, conduirait dans notre département, à la constitution d'une métropole qui intégrerait à l'horizon 2014 une soixantaine de communes, soit le triple de l'actuelle Communauté Urbaine de Marseille. Des domaines aussi majeurs que le logement, l'urbanisme, la sécurité, le sport, la jeunesse, la culture, le soutien au mouvement associatif, ne seraient plus de la compétence des communes, mais transférés vers ce véritable "empire" administratif. Comment dès lors, les élus locaux seraient-ils en mesure de répondre aux attentes de leurs concitoyens ? C'est bien pour cela qu'ils votent ! C'est bien grâce à notre proximité que nous sommes à même d'engager des actions, très souvent indispensables pour nombre de familles. Si les communes n'ont plus les prérogatives ni les moyens de poursuivre l'ensemble de ces missions de service public, c'est la fin de la commune telle que nous l'aimons : un lieu privilégié pour l'exercice de la démocratie.

La Penne Magazine :
La démocratie ?

Pierre Mingaud : Bien sûr, la véritable démocratie de proximité, au sein de laquelle les aspirations de chacun sont prises en compte. Je vais prendre un exemple récent : au mois de novembre dernier, c'est notre volonté de poursuivre la production de logements sociaux, de permettre à des familles pennoises

d'accéder à la propriété, qui nous a conduits à modifier notre Plan d'Occupation des Sols. Si nous avons pu délibérer dans ce sens, c'est parce que nous avons la maîtrise de notre foncier : pour le moment, car si le projet de réforme se concrétise, c'en est fini... C'est un exemple parmi d'autres, de ce qui nous attend si les collectivités étaient privées de leur autonomie financière et décisionnelle. Ce serait le début de la fin pour une grande partie de nos missions de service public.

La Penne Magazine :
Plus précisément ?

Si nous sommes confrontés à l'incapacité de financer nos actions, le choix sera très simple : soit nous augmentons de manière insupportable nos impôts locaux, soit nous réduisons l'ampleur et la qualité de nos services.

Demain, après-demain, est-ce que nous serons toujours capables de conserver notre restauration scolaire, notre cuisine centrale, nos quotients familiaux en direction des familles les plus défavorisées ? Ou devons-nous céder ce service à une entreprise privée ?

Soyons clairs, si on nous empêche de continuer à exercer une gestion publique de proximité, c'est la casse du service public ! Et c'est également un accroissement des inégalités entre les communes.

Je vais prendre un dernier exemple ; aujourd'hui, nous pouvons bénéficier de subventions du Département ou de la Région pour nos projets d'investissement, à la condition que la commune apporte sur ses fonds propres un minimum de 20% du coût total du projet.



(suite)

“Nous sommes dans une année de **résistance**”.

Mais la réforme prévoit que les communes devraient désormais autofinancer leurs projets, à hauteur de 50%. Ce qui signifie que celles qui seraient déjà affaiblies par la suppression de la T.P., qui ne pourraient pas atteindre ce seuil, ne pourraient plus bénéficier de subventions du Conseil Général ou Régional ; elles n'auraient d'autre choix que de renoncer à la majorité de leurs investissements. On assisterait ainsi à un creusement des inégalités entre communes riches et communes moins favorisées ; une véritable “tiers-mondisation” à l'échelle nationale, comme à l'échelle de notre territoire. Cela va à l'encontre du principe de solidarité qui a toujours guidé les

actions de la Communauté. C'est inadmissible !

La Penne Magazine : Et quels sont vos moyens d'action pour lutter contre l'application de cette réforme ?

Comme pour les autres luttes que nous avons menées par le passé, nous avons besoin d'une extrême mobilisation. Cette même mobilisation qui a fait reculer les pouvoirs publics il y a trois ans, et qui a permis la reconnaissance du Pays d'Aubagne et de L'Etoile. Le 28 janvier dernier, nous étions de très nombreux maires des Bouches-du-Rhône, de toutes les sensibilités, à manifester devant la Préfecture, et une délégation a

rencontré le secrétaire général du Préfet, afin de lui signifier une ferme opposition au projet de réforme ; qui par ailleurs, est actuellement à l'examen au Sénat, avant d'être soumis à l'Assemblée nationale.

Donc pour le moment, rien n'est officiellement arrêté. Les 2 et 4 mars prochain, les Pennoises et les Pennois sont conviés à deux réunions publiques, au cours desquelles nous entrerons plus en détail sur l'ensemble des conséquences pour l'avenir, que renferme cette réforme des collectivités. Mais ce sera aussi l'occasion de réfléchir ensemble, aux moyens d'action à mettre en place dans cette bataille qui nous attend. Car nous avons besoin du soutien de tous, élus, citoyens, acteurs locaux, représentants associatifs, et c'est dans ce sens qu'à l'initiative de tous les maires de l'Agglo, un référendum portant sur la réforme sera organisé le 13 juin prochain, dans toutes les communes membres de notre communauté. J'invite donc à la plus large mobilisation, pour mener à son terme cette lutte légitime. Car 2010, est une année de résistance !



Le 28 janvier dernier, devant la Préfecture, manifestation de maires des Bouches-du-Rhône contre la réforme des collectivités (photo : Patrick Massaïa / Ville d'Aubagne)

REFERENDUM

POUR QUE VIVE LE PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ETOILE

Dimanche 13 juin 2010

“OUI ou NON
souhaitez-vous
que votre commune soit
absorbée dans la future
métropole de Marseille ?”

RÉUNIONS PUBLIQUES
Réforme des collectivités territoriales

Mardi 2 mars • 18h30 Foyer Loisirs	Judi 4 mars • 18h30 Centre de Loisirs La Farandole
--	---



En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, votre Magazine ouvre ses colonnes à l'expression des groupes politiques constitués au sein de l'assemblée communale.

LISTE D'OUVERTURE CITOYENNE DE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

Lors du prochain Conseil Municipal, sera soumise une délibération portant sur une subvention destinée à aider les populations sinistrées d'Haïti. Comme nous l'avons fait l'année dernière en direction de Gaza, assailli sous une pluie de feu par les forces israéliennes, car la Majorité municipale s'accorde pour penser que les peuples en souffrance méritent le témoignage de notre solidarité, que leurs malheurs proviennent d'une catastrophe naturelle, ou de la folie des hommes.

Opinion que ne semble pas partager l'opposition municipale, qui nous a défermé il y a quelques mois devant le Tribunal Administratif, pour l'octroi de cette subvention d'aide aux habitants de Gaza.

Nous ignorons naturellement la position que prendront les membres de l'opposition sur la future délibération relative à Haïti. Mais si d'aventure ils votaient en sa faveur, il ne resterait plus à la Majorité Municipale, qu'à attendre qu'un séisme ou un cyclone frappe les populations palestiniennes, pour espérer leur apporter notre soutien dans un élan d'unanimité.

La Majorité Municipale.

LA LISTE DU VILLAGE

Le maire veut faire peur avec la Taxe Professionnelle !

NON ! La réforme de la Taxe Professionnelle ne va pas priver les communes de leurs ressources financières !

En 2010, les recettes seront garanties par l'Etat.

En 2011, la Cotisation Foncière des Entreprises et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, viendront largement remplacer la Taxe Professionnelle.

Ces nouveaux produits seront plus stables, plus diversifiés et donneront plus d'autonomie.

Si le maire a si peur pour les finances municipales il lui suffit de réduire ses propres dépenses.

Nicole ROURE, Pierre BROTTIER et Christophe SZABO

YVETTE JACCARD

L'éclairage public :

un monopole très juteux depuis des lustres...

Posons-nous une question :

Quand la taxe professionnelle privera l'assiette communale d'une recette essentielle pour rester et déborder de celle des goinfres qui se gavent sur les collectivités locales, la municipalité reverra-t-elle certains contrats obscènes ?

Que la lumière soit sur les services techniques (20 personnes) afin qu'ils forment quelques électriciens pour réchauffer nos finances !

Que tous les contribuables restent "éclairés" !

BONNE ANNEE A TOUS.

Yvette Jaccard, simple citoyenne
(06 22 13 40 59)

NAISSANCES

MATRONE Nathan	01/10/2009
HETROUF Leïla	27/10/2009
VENNEVIER Leny	31/10/2009
JABBOUR Chérine	10/11/2009
GALANT Julia	14/11/2009
BRAVO Leeroy	16/11/2009
TRABELSI Ryan	16/11/2009
FEKKALI Mathéo	08/12/2009
MAERO Célia	30/12/2009
GERMAIN Eléna	11/01/2010
BAUDRY Ruben	13/01/2010
SID ELHADJ Mohamed	18/01/2010
HARNOIS Sacha	20/01/2010
SQUARZONI Gianni	21/01/2010

MARIAGES

HAMMOU Samia et ABDELAZIZ Riad	21/11/2009
GOUSTIAUX Laurence et VENTALON Gilles	16/01/2010

DECES

SBAGLIA née SPANO Angela	• 05/11/2009
BOURRELLI Marius	• 06/11/2009
QUET Adrien	• 10/11/2009
SODDU née SADDI Santina	• 13/11/2009
LIGIER Robert	• 17/11/2009
CARLI Ariane	• 21/11/2009
TEMPIER née JOLIDON Clarisse	• 02/12/2009
TEMPIER née BONNEFOI Marie	• 02/12/2009
SEITHER née LEFÈVRE Marie	• 04/12/2009
GRETHER née CHARVET Arlette	• 08/12/2009
OPITZ née POIRREY Odette	• 17/12/2009
MELIKIAN Danielle	• 17/12/2009
KATSURAKIS née PRUDHOMME Josette	• 11/01/2010
PIGNATEL Jean	• 12/01/2010
LUTRIN Pierre	• 15/01/2010
SAFFIOTTI née MARTINALE Corinne	• 17/01/2010

Recensement Militaire

En vue de leur recensement militaire, les jeunes gens (filles et garçons) nés entre le 1er octobre 1993 et le 31 mars 1994, et âgés de 16 ans révolus, sont priés de se présenter en Mairie, jusqu'au 31 mars 2010, munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Réunions publiques
Réforme des Collectivités
Territoriales
Mardi 2 Mars, 18h30,
Foyer Loisirs Charles-Grisoni
Jeudi 4 Mars, 18h30,
Centre de Loisirs
La Farandole

Chanson
Chanson Plus Bifluorée
Vendredi 5 Mars, 20h32
Espace de l'Huveaune

Conseil Municipal
Débat d'orientations
budgétaires
Lundi 8 Mars, 18h30
Hôtel de Ville

Elections Régionales
Dimanche 14 et 21 Mars
Bureaux ouverts de 8h à 18h

Théâtre musical
Carmenseitas
Vendredi 26 Mars, 20h32
Espace de l'Huveaune

Spectacle jeune public
Philibert le canard
célibataire
Mercredi 21 Avril,
15h02
Espace de l'Huveaune

Journée d'animation
de la Farandole
L'environnement
Samedi 24 Avril
de 14h à 17h
Centre de loisirs



[L'AGENDA]

Le 19 novembre 2009, pose de la première pierre de la troisième voie ferrée entre Marseille et Aubagne, en présence de Michel Sappin, préfet de Région, Michel Vauzelle, Président du Conseil Régional Paca, Jean-Noël Guerini, Président du Conseil Général des BdR, Hubert Dumesnil, Président de Réseau Ferré de France et Pierre Mingaud, Maire de la Penne sur Huveaune.

